



SAINT-CALIXTE

*Grandir
Coeur
Collines*

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 745-2023

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe, que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 14 décembre 2023, le règlement n° 745-2023 concernant la tarification des services d'eau.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 10^e JOUR DE JANVIER 2024.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE